



COMMISSION

Education, communication et affaires culturelles

L'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie

Réponses des Sections – Document de référence

Présenté par

M^{me} Carole Poirier,

Députée (Québec) et rapporteure

Luxembourg (Luxembourg) |

7 au 11 juillet 2017

Table des matières

Contribution de la Section Wallonie-Bruxelles	3
Contribution de la Section burkinabè	8
Contribution de la Section canadienne	9
Contribution de la Section française	12
Contribution de la Section luxembourgeoise.....	14
Contribution de la Section sénégalaise.....	17
Contribution de la Section suisse.....	20

Contribution de la Section Wallonie-Bruxelles

Introduction

S'agissant de l'éducation à la citoyenneté, les enseignants, les élèves, les responsables publics en font le constat quotidiennement : la société est de plus en plus complexe. Favoriser la compréhension de celle-ci est, aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

En 1993 déjà, l'historien René Rémond dans un article du quotidien Le Monde, écrivait: *«la démocratie appelle une éducation. On ne naît pas démocrate : on le devient. La démocratie ne va pas de soi, elle n'est pas naturelle : elle est même le contraire de l'état de nature. C'est le produit de l'histoire, une construction de la raison, maintenue par la volonté. Que la raison défaille, ou que la volonté se relâche, et la démocratie risque de succomber. Elle n'est inscrite dans le code génétique d'aucun peuple. Aussi est-elle fragile et ses réalisations précaires. Chaque génération doit la réinventer. Elle requiert donc une éducation qui comporte l'apprentissage de ce qu'est la politique, son pouvoir et ses limites. »*

Dans l'objectif de préparer au mieux les élèves à la vie en société, en Fédération Wallonie-Bruxelles tant **le décret "Missions"**¹ (véritable colonne vertébrale de notre enseignement) que **le décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active** soutiennent une vision large et **transversale** de l'éducation à la citoyenneté à l'école.

Le **décret "missions** » dans ses articles 6, 8 et 9 donne de façon tout à fait explicite à l'école le rôle d'éduquer «au respect de la personnalité et des convictions de chacun et à l'exercice de pratiques démocratiques de citoyenneté responsable» (art. 8).

De plus, il affirme le rôle essentiel de la communauté éducative pour «amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle» (art. 6), à être «capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures» (art. 6).

Il s'agit pour ce faire, notamment, d'adapter les programmes «à la sauvegarde de la mémoire dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie", «à la compréhension du milieu de vie et de l'histoire européenne", «à la compréhension du système politique belge» (art. 9).

¹ Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Cadre européen

Au niveau européen, ces dernières années, la quête de l'équité et de la cohésion sociale est devenue une priorité croissante. Pour qu'elle puisse devenir réalité, il faut encourager les citoyens (et surtout les jeunes) à participer activement à la vie sociale et politique. L'éducation en est, dès lors, un des leviers majeurs.

Les documents politiques, qui, ces dix dernières années, ont façonné la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et qui continueront à peser sur les futures avancées, d'ici à 2020, reconnaissent l'importance de la citoyenneté active. Cette dernière est devenue l'un des objectifs centraux des systèmes éducatifs européens. Qui plus est, le cadre européen établissant les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie suggère que l'on aide les jeunes à développer leurs aptitudes sociales et civiques (définies comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes) pendant leur scolarité. Cette approche appelle une réforme de l'enseignement et de l'apprentissage de toute une série de disciplines, dont l'éducation à la citoyenneté.

En Fédération Wallonie-Bruxelles

Le décret citoyenneté adopté en 2007, suite aux recommandations faites par l'Union européenne, se décline en trois objectifs majeurs:

1. **Apprendre la Citoyenneté en mettant en place** la création d'un document « Etre et devenir citoyen » visant à l'acquisition de références pour la compréhension de la société civile et politique.
2. **Développer la citoyenneté active en mettant en place** des "activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active ».
3. **Vivre la citoyenneté dans** l'école, en tant qu'instance de socialisation et de formation des futurs citoyens.

La formation des enseignants à la citoyenneté

Les réformes de n'importe quelle nature ne peuvent se faire sans les enseignants. Il convient d'indiquer que les enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent bénéficier, aujourd'hui, de l'intervention et de l'appui d'acteurs extérieurs à l'école qui sont experts de ce domaine spécifique.

Plusieurs ASBL proposent de longues dates différents types d'appui, notamment – mais pas exclusivement – dans une perspective de renforcement des capacités. Cela ne consiste évidemment pas, pour les acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, à se rendre indispensables ; l'autonomie des enseignants occupe au contraire une place centrale dans leurs interventions.

Toutefois, nous estimons qu'au-delà de l'appui externe, il convient de réfléchir de façon plus structurelle à la formation des enseignants, en ce compris aux pratiques pédagogiques participatives.

En ce qui concerne la formation initiale, **la réforme en cours** des cursus des hautes écoles pédagogiques est une opportunité unique. Elle devra prendre en considération :

- qu'une part significative des apprentissages additionnels que l'allongement des études rendra possible, concerne l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Il s'agit en particulier (i) de favoriser la prise de conscience, par les futurs enseignants, que cette mission leur incombe et (ii) de les outiller pour qu'ils puissent s'acquitter de cette mission de manière pertinente ;
- qu'une visibilité soit accordée, dans le cursus des hautes écoles à finalité pédagogique, à l'offre des ONG en cette matière afin que les étudiants sachent qu'ils peuvent bénéficier d'un appui pendant leur formation et en tant qu'enseignants ensuite.

Enfin l'Institut de Formation en cours de Carrière (IFC) organise de nombreuses formations spécifiques à l'éducation aux médias ou la citoyenneté.²

Le nouveau décret créant un cours de citoyenneté

1. Les objectifs fixés par le décret

La proposition de créer un cours de citoyenneté est inscrite dans la Déclaration Politique gouvernementale 2014-2019.

Ce cours appelé "cours de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté"³ prévoit de développer :

1° Sur le plan de l'éducation philosophique et éthique

a) la connaissance, dans une perspective historique et sociologique, des différents courants de pensée, philosophie et religion;

² <http://www.enseignement.be/index.php?page=27259&navi=3751>

³ Intitulé suggéré par le groupe de travail relatif à l'introduction d'un cours de philosophie et citoyenneté, doc. 150 (2014-2015) n°1

b) la capacité de développer un questionnement philosophique ou éthique, un discernement éthique, une pensée propre sur des questions de sens et/ou de société (douter, conceptualiser, critiquer, tester, relativiser, rationaliser, argumenter);

c) la capacité de respecter le pluralisme des convictions et des représentations, ainsi que de se décentrer pour écouter le point de vue d'autrui, tout en argumentant ses choix éthiques et philosophiques propres;

d) la capacité de gérer de manière non conflictuelle tensions, divergences, conflits, ...

e) la participation à des débats, au sein de l'école ou à l'extérieur de celle-ci.

2° Sur le plan de l'éducation au fonctionnement démocratique:

a) *la capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse dans une société démocratique et interculturelle, ... etc. (de s'y insérer et de s'y impliquer activement ; la capacité de se développer comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, solidaire, libre, autonome, tolérant et capable d'esprit critique via notamment le déploiement d'attitudes renforçant le sens collectif, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et sa différence, le respect des règles, le dialogue, et la civilité;)*

b) *la connaissance des sources, principes et fondements de la démocratie ;*

c) *la connaissance de notre démocratie : les normes et sources de droit, les droits fondamentaux des personnes, les différents pouvoirs, l'organisation de la démocratie ;*

d) *la formation aux dimensions politique, sociale, économique, environnementale et culturelle de la citoyenneté, tant sur le plan local que global;*

e) *la connaissance des grands enjeux et débats des sociétés contemporaines;*

f) *la connaissance de la communication et des différents moyens d'information et de développement de l'esprit et de l'analyse critiques à leur égard;*

g) *la participation à des activités liées à la démocratie scolaire ou locale.*

Ces objectifs s'intégreront dans l'ensemble des dispositifs déjà prévus par les décrets "Missions" et "Citoyenneté" tels que mentionnés en amont, qui soulignent l'un et l'autre la dimension transversale à l'ensemble des situations éducatives et des apprentissages formels de la formation à la citoyenneté.

2. la formation en cours de carrière.

La Formation en cours de carrières propose actuellement trois formations:

- ❖ Education à la démocratie: promouvoir l'égalité des genres à l'école; prendre en compte la diversité culturelle; la culture, vecteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale; l'éducation aux médias; accompagner nos jeunes consom-acteurs de réseaux sociaux dans un usage responsable et citoyen; ...
- ❖ Education au questionnement: apprendre à débattre et argumenter; atelier de philosophie; mieux comprendre l'Islam et le Judaïsme et les manifestations contemporaines de l'islamophobie/antisémitisme; etc.
- ❖ Education au bien-être et à la connaissance de soi: la loi et la règle comme outils d'intégration sociale; accompagner les enfants dans l'apprentissage de la gestion positive des conflits; sensibilisation à l'EVRAS; etc.

Contribution de la Section burkinabè

ASSEMBLEE NATIONALE
7ème législature

Burkina Faso
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 04 Juin 2017

Comme convenu à Cotonou en Mai dernier, je vous précise par écrit mon idée sur la proposition de création ou la redynamisation d'un Comité National d'Ethique dans chaque pays francophone dans le cadre de la lutte contre l'incivisme.

Il s'agit en effet d'un comité national laïc et apolitique chargé d'une manière générale de veiller à la sauvegarde des valeurs laïques et républicaines au plan moral, culturel et humain.

Il est chargé spécifiquement de :

- Proposer toutes mesures tendant à la préservation du civisme et à la moralisation de la vie publique et sociale.
- Contribuer à consolider la cohésion nationale et prévenir les conflits.
- Edicter des codes pertinents de bonne conduite pour accompagner le législatif et l'exécutif.
- Produire des rapports d'éthique, de morale et de déontologie périodiquement et de façon circonstancielle tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de domaine précis de vie publique et sociale.
- Créer un cadre de promotion et de célébration de personnes reconnues comme des modèles pour donner de bons exemples à la jeunesse.

Les membres de ce Comité doivent être des citoyens irréprochables et reconnus comme tels dans leur milieu.

Au plan institutionnel, le Comité doit être rattaché au parlement s'il ne peut être autonome.
Bonne réception

Cordialement ODAGOU
GOULLA député à l'Assemblée
Nationale du Burkina Faso

Contribution de la Section canadienne

INTRODUCTION

Le présent document fait suite à la demande de contribution de la section québécoise de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) pour son rapport sur l'Éducation civique et citoyenne dans la Francophonie présenté à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles. Notamment, la section québécoise a invité les autres sections de l'APF à partager leurs expériences et commentaires afin d'enrichir le rapport.

ÉLECTIONS CANADA

Au Canada, au niveau fédéral, Élections Canada a pour mission de « veiller à ce que les Canadiens puissent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidat⁴ ». Il s'agit d'un « organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement⁵ » dont le mandat est le suivant :

- être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral;
- administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*;
- surveiller l'observation de la législation électorale;
- mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- mener des programmes d'éducation pour les élèves sur le processus électoral;
- appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale⁶.

Ainsi, bien que l'éducation au sens large relève du domaine de compétence provinciale, Élections Canada détient tout de même un mandat d'éducation en ce qui concerne les élections fédérales.

Dans ce cadre, Élections Canada fournit des [ressources d'éducation civique](#) gratuites, notamment pour les niveaux primaires et secondaires. De plus, Élections Canada s'est inspiré de la Journée internationale de la démocratie des Nations Unies et a instauré la semaine canadienne de la démocratie, dont la première édition a eu lieu en 2011 :

⁴ Élections Canada, À propos de nous, [Notre mission, mandat, valeurs](#).

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

La Semaine canadienne de la démocratie vise à informer les Canadiens sur le processus démocratique, à susciter leur intérêt pour ce sujet ainsi qu'à établir un contact avec eux au moyen d'une foule d'activités en personne et en ligne, ainsi que des ressources et des programmes destinés aux enseignants⁷.

De plus, Élections Canada s'associe parfois avec CIVIX, « un organisme de bienfaisance enregistré, non partisan et de portée nationale qui a pour mandat de développer les aptitudes à la vie citoyenne chez les jeunes Canadiens⁸ », notamment dans le cadre de son programme [Vote étudiant](#) qui consiste en ce qui suit :

Coïncidant avec les élections gouvernementales, les élèves en apprennent davantage sur le gouvernement et le processus électoral, en plus de faire des recherches sur les partis et leurs plate-formes, discuter de questions d'actualité et exprimer leur suffrage pour les candidats officiels de l'élection. Après la fermeture des bureaux de vote officiels, les résultats sont partagés avec les médias pour la diffusion et la publication⁹.

Lors des élections fédérales de 2011, environ 500 000 étudiants provenant de presque 4000 écoles de partout au Canada ont participé au programme qui a été offert en partenariat avec Élections Canada¹⁰. De la même manière, lors des élections fédérales de 2015, CIVIX et Élections Canada ont offert aussi en partenariat le programme Vote étudiant dans les écoles. Au total, 6 662 écoles y ont participé, 922 000 étudiants ont voté et les 338 circonscriptions y étaient représentées¹¹.

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

De plus, pour faire suite à un engagement électoral de revoir le mode de scrutin fédéral, la Chambre des communes a mis sur pied un comité parlementaire dont le [mandat](#) était notamment « de déterminer et d'étudier d'autres modes de scrutin, pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour, ainsi que pour examiner les questions du vote obligatoire et du vote en ligne¹² ». Le [Comité spécial sur la réforme électorale](#) a déposé son [rapport](#) en décembre 2016 lequel comporte une section sur l'éducation civique et plusieurs recommandations, dont les suivantes :

Recommandation 9

Le Comité recommande que, de concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement examine des manières dont les jeunes de moins de 18 ans pourraient s'inscrire sur le Registre national des électeurs, préférablement par l'intermédiaire du système scolaire, au plus deux ans avant d'atteindre l'âge minimal pour voter.

Recommandation 10

⁷ Élections Canada, [À propos de la Semaine canadienne de la démocratie](#).

⁸ CIVIX, [Qui nous sommes](#).

⁹ Vote étudiant, [À propos du vote étudiant](#).

¹⁰ Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires, [Témoignages](#), 2^e session, 41^e législature, 27 mars 2014, 1210, (M. Taylor Gunn, président, Civix).

¹¹ Vote étudiant, [Les résultats](#).

¹² Chambre des communes, Comité spécial sur la réforme électorale, À propos, [Mandat](#).

Le Comité recommande que le gouvernement octroie à Élections Canada le mandat supplémentaire d'encourager la participation électorale, notamment au moyen d'initiatives comme Vote étudiant organisé par Civix, et de meilleurs efforts de sensibilisation des Canadiens aux options de vote avant le jour des élections (vote par anticipation, vote par la poste, vote à n'importe quel bureau d'Élections Canada), et qu'il lui accorde les ressources nécessaires pour s'en acquitter¹³.

¹³ Chambre des communes, Comité spécial sur la réforme électorale, [*Renforcer la démocratie au Canada : Principes, processus et mobilisation citoyenne en vue d'une réforme électorale*](#), 42^e législature, 1^{ère} session, décembre 2016.

Contribution de la Section française

L'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie

Rapport APF

Complément proposé par la section française

Dans le système éducatif français, l'éducation civique et citoyenne est intégrée au cours d'histoire-géographie. De manière générale, depuis les années 2000, l'éducation civique et citoyenne a connu des évolutions.

L'éducation civique et citoyenne ne se concentre plus uniquement sur les problématiques nationales. Les dimensions européenne et internationale sont désormais prises en compte, notamment dans l'enseignement secondaire. Autrement dit, les jeunes français sont sensibilisés aux thèmes de l'intégration européenne, des droits de l'Homme, de l'environnement, des équilibres et déséquilibres Nord-Sud, des organisations internationales... Cette approche permet d'adopter une vision plus globale de l'éducation civique et citoyenne, sans pour autant abandonner la question des institutions et des lois françaises.

Parmi les méthodes pédagogiques utilisées, le débat est un moyen d'échanges qui est encouragé par le Ministère de l'Éducation nationale. L'objectif est également d'encourager l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement (élections de délégués, tutorats entre élèves...).

Les académies régionales disposent d'une autonomie relative dans l'application des programmes d'éducation civique et citoyenne. Elles peuvent prendre des initiatives pour lancer des campagnes de sensibilisation sur des thèmes de société traités dans les programmes.

L'éducation civique et citoyenne tient une place importante dans les programmes scolaires français depuis de nombreuses années. Plus précisément, depuis les années 1990, elle s'articule autour de trois dimensions, jugées indispensables à la formation de la citoyenneté des jeunes Français : des cours d'éducation civique à proprement parler, auxquels sont dédiés des horaires identifiés ; une participation des élèves du secondaire aux instances de gouvernance de leur établissement, via les rôles de délégué de classe, ou encore de représentant au conseil de la vie lycéenne ; des projets éducatifs poussant les élèves à agir en tant que citoyens, tant en dehors qu'au sein de l'école. L'éducation civique est enseignée dès le primaire, et se poursuit dans le secondaire.

Focus sur la réforme EMC

À la rentrée 2015, l'éducation civique a été renouvelée, prenant officiellement le nom *d'éducation morale et civique* (EMC). Créée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, l'EMC s'appuie sur quatre dimensions constitutives : la sensibilité, le droit et la règle, le jugement, l'engagement (cf. infographie). Dès les premières années du primaire, un accent particulier est mis sur la laïcité, définie comme « *la liberté de penser et de croire ou de ne pas croire* ».

Le cadre prévu pour l'EMC est principalement le débat et le dialogue, avec des activités telles que la *discussion à visée philosophique*, qui encourage les élèves à réfléchir au sens des mots et des choses, ou encore les *conseils des élèves*, conçus comme des espaces de gestion de conflits à l'échelle d'une classe ou d'un établissement. La volonté de former l'esprit critique des élèves et de les initier au débat argumenté et constructif est au cœur de l'EMC.

Sources principales :

- Rapport du Cnesco, *Apprentissage de la citoyenneté dans l'école française : un engagement fort dans les instructions officielles, une réalité de terrain en décalage*, janvier 2015, <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/cnesco-edciv.pdf>
- Article Le Monde : « En quoi consiste le nouvel "enseignement morale et civique" mis en place cette rentrée ? », Séverin Graveleau, 1^{er} septembre 2015 http://www.lemonde.fr/education/article/2015/08/31/un-enseignement-moral-et-civique-du-cp-au-bac_4741212_1473685.html
- L'EMC présenté par Pierre Kahn, professeur des universités de Caen et coordinateur du groupe chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement moral et civique pour le Conseil supérieur des programmes, <http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>
- Portail éducol sur l'EMC
- Infographie trouvée sur le site internet de l'Académie de Dijon, <http://histoire-geographie.ac-dijon.fr/spip.php?article858>

Contribution de la Section luxembourgeoise

L'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie

- Cours d'instruction dans le cadre de l'enseignement national

Dans les différentes classes de l'enseignement secondaire, l'éducation civique est dispensée en classe de 2^{ème} (enseignement classique) pour toutes les sections voire en classe de 13^{ème} (enseignement technique) mais ce pas dans toutes les filières. Ce cours apparaît sous des appellations diverses.

Enseignement secondaire technique École de la 2e Chance

Éducation à la citoyenneté – EDCIT

Enseignement secondaire technique

Régime de la formation de technicien-ancien régime

Division administrative et commerciale

Éducation civique et sociale – EDUCS

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Division technique générale

Section Sciences naturelles

Éducation à la citoyenneté – EDCIT

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Division technique générale

Section informatique

Éducation à la citoyenneté – EDCIT

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Division technique générale

Section technique générale

Éducation à la citoyenneté – EDCIT

Enseignement secondaire technique

Cycle inférieur

Cours d'orientation et d'initiation professionnelles

Éducation civique et sociale – ECSIP

Citoyenneté – CYTIP

La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales visent l'éducation à la citoyenneté, le développement de la personnalité ainsi qu'une sensibilisation à l'engagement personnel et collectif.

- Cours d'Instruction civique dans le cadre de l'obtention de la nationalité luxembourgeoise

La participation aux cours d'instruction civique est une des conditions à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Ces cours sont organisés par le Service de la Formation des Adultes du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le cours que doivent suivre les demandeurs est intitulé « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg », il comporte 3 modules d'une durée totale de 24 heures qui se composent de manière suivante :

- Les droits fondamentaux des citoyens → 6 heures
- Les institutions étatiques et communales du Grand-Duché de Luxembourg → 12 heures
- L'histoire sur le Grand-Duché de Luxembourg et l'intégration européenne → 6 heures

- Cours d'instruction politique dans le cadre du « Zentrum fir politescht Bildung » une fondation pour l'éducation politique au Luxembourg

L'éducation à la citoyenneté fait partie des priorités du gouvernement dans le cadre de la politique éducative. Il s'agit de préparer le citoyen, durant son enfance et sa jeunesse, à la transition vers sa vie d'adulte responsable, capable de participer activement à une société en constante évolution, en faisant preuve de tolérance, de respect et d'esprit critique.

Le gouvernement a opté pour la création d'une structure indépendante, chargée d'élaborer les concepts pour une éducation à la citoyenneté, tant à l'école que dans les structures d'accueil, de centraliser les efforts, de développer des offres pédagogiques, de mettre en place des campagnes d'information et de promouvoir la compréhension de la démocratie et la participation politique des enfants et des jeunes, ...

Ce Centre pour l'éducation à la citoyenneté - Zentrum fir politesch Bildung – prend la forme d'une fondation de droit privé afin de garantir son autonomie.

1. L'éducation à la citoyenneté, une priorité politique

« Permettre aux jeunes d'être des citoyens actifs et responsables » est un des axes prioritaires de la politique éducative. D'importants efforts sont déployés pour développer une éducation à la

citoyenneté tant dans l'éducation formelle (école, lycées) que dans les structures d'accueil des enfants et des jeunes.

Le deuxième rapport sur la situation de la jeunesse au Luxembourg, élaboré par l'Université du Luxembourg et publié en janvier 2016, montre en effet nettement que la citoyenneté des jeunes est un des aspects essentiels de la transition des jeunes vers l'âge adulte. Or, comme en témoignait déjà le premier rapport publié en 2010, il existe de grandes lacunes, aussi bien au niveau de la compréhension des processus démocratiques par les jeunes, que de leur participation aux processus démocratiques eux-mêmes.

Le débat autour de l'ouverture du droit de vote dès 16 ans, dans le cadre du référendum de juin 2015, a mis une fois de plus en lumière l'importance de l'éducation à la citoyenneté pour permettre aux jeunes de prendre leur place dans la société et de préparer leur rôle de citoyen actif et responsable.

L'éducation à la citoyenneté s'inscrit aussi dans un effort de cohésion sociale, en touchant tous les enfants. Particulièrement au vu de la faible participation de la population d'origine immigrée aux offres dans le domaine de l'engagement social, bénévole et politique.

La loi sur l'éducation non formelle (loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse) des enfants et des jeunes propose un cadre de référence qui inclut l'éducation à la citoyenneté comme une des missions obligatoires des crèches, maisons relais et services pour jeunes.

Contribution de la Section sénégalaise

L'Education Civique

Nature et objectifs

L'éducation civique est une pièce maîtresse de l'éducation dans un état républicain garant des libertés.

Elle a pour objectif de développer chez l'élève le sens de l'intérêt général le respect de la loi, l'amour de la république pour cela, l'élève doit être éclairé, c'est-à-dire instruit des droits et devoirs que le citoyen exerce pleinement à sa majorité légale.

L'éducation civique suppose la compréhension des règles de la vie démocratique et de leurs fondements, la connaissance des institutions et de leurs racines historiques, la réflexion sur les conditions et les moyens du respect de l'homme et de ses droits dans le monde d'aujourd'hui : tolérance et solidarité, refus des racismes, volonté de vivre ensemble en démocratie.

Elle met les élèves en mesure de répondre en leur propre exigence de liberté et de justice et de faire de manière responsable aux problèmes et défis de notre temps.

L'éducation civique est à la fois une instruction et une pratique.

Cet enseignement concerne essentiellement la vie de l'homme et de la femme en tant que citoyenne et citoyen, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'état et avec les autres membres de la collectivité nationale qui participent à la vie démocratique.

L'éducation civique partage avec d'autres disciplines certains objectifs communs c'est en particulier le cas pour l'histoire, la géographie et le Français. Enfin, cet enseignement est dispensé dans le respect absolu des consciences, il exclut donc l'endoctrinement, l'exhortation et l'appel à ses comportements déterminés.

Et s'abstient de toute ingérence dans la vie privée et dans le domaine qui est celui de la seule liberté individuelle.

L'éducation civique est l'un des grands défis auxquels l'humanité doit faire face de nos jours. Il s'agit d'un défi intellectuel, moral et politique dont l'actualité est rendue encore plus brûlante par les bouleversements sociaux, économiques et politiques qui modifient au quotidien la structure mondiale et affecte les Etats, les peuples et les Nations. L'opinion charge l'éducation civique de beaucoup d'attentes. L'éducation civique est un enseignement de valeurs, de principes, de savoirs et de pratiques estimés indispensables à un moment donné pour préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs citoyens. Dans une société en proie à l'incivisme et à la dépravation des mœurs, il n'est

pas superflu d'accorder une place privilégiée à cette matière pour atteindre certains objectifs tels que :

- Cultiver chez les jeunes le sentiment patriotique et le respect des institutions,
- Ouvrir l'esprit des jeunes pour leur permettre d'émettre des jugements positifs et responsables face aux événements de la vie,
- Développer un véritable comportement citoyen.

L'éducation civique est un domaine dont les frontières sont impossibles à tracer de façon stricte. Au-delà de la diversité de ses dénominations, elle est une préoccupation largement partagée dans nos sociétés. Toute personne, du fait même qu'elle vit avec d'autres, est concernée par l'éducation civique. Cette éducation ne se limite pas à l'école mais intéresse des temps et des lieux divers et nombreux, l'éducation civique fait de l'homme un être doté de la capacité de résister à l'effritement des valeurs qu'une certaine vie tenterait de lui imposer.

Au Sénégal l'ampleur du défi se constate à travers l'érosion de la conscience citoyenne qui touche autant aux valeurs qu'aux règles de la vie en société.

Cette réalité se manifeste, entre autres, par :

- La faiblesse, chez bon nombre de citoyens, du sens de l'état et des Institutions républicaines ;
- Un émoussement de l'engagement patriotique ;
- Une perte du sens des valeurs traditionnelles ;
- La dégradation de l'environnement notamment urbain du fait d'une indiscipline généralisée ;
- Le manque de conscience professionnelle, le laxisme et l'inconscience qui ont valu à la Nation des tragédies comme celle du bateau de Joola ;
- La dégradation des mœurs et la délinquance juvénile.

Il importe d'inverser ces tendances négatives et d'installer dans toutes les catégories de la population, en particulier les élèves, un comportement nourri par la culture de la citoyenneté. La prise en compte d'une telle exigence commande la réactualisation et la rénovation du programme d'éducation civique, afin de faire du jeune un citoyen responsable, vecteur de développement. Le jeune sera doté de connaissances, d'aptitudes ayant pour socle l'appropriation des valeurs et vertus qui fondent sa société mais aussi l'Etat républicain. L'éducation civique est devenue le parent pauvre des matières enseignées avec un quantum horaire déficitaire. Ainsi les dernières réformes ont ôté au civisme sa vitamine de croissance dans le cœur des élèves. Pour l'avènement d'un nouveau type de Sénégalais, il faut mettre davantage l'accent sur l'éducation civique aux fins de l'adapter à nos besoins en termes de valeur, de qualité et de profil de recherche pour notre pays. Il faut amener les populations à prendre conscience que plus que tout progrès véritable

exige que l'homme civique, le citoyen soit apte, préparé et volontaire pour assumer ses responsabilités autant que pour faire valoir ses droits. Il n'est pas réaliste de poursuivre le laisser faire en espérant que la nature ou une quelconque entité métaphysique suprême suppléera à la carence des institutions pour rétablir l'harmonie de la vie humaine. Le service civique national a été institué par la loi n°098-25 du 7 avril 1998 et vise la promotion du civisme et de la citoyenneté chez les jeunes de 18 à 35 ans. En Afrique, plus qu'ailleurs, la formation d'un citoyen responsable, conscient de ses droits et devoirs est l'une des missions de l'école. Le chantier est vaste et nécessite une réflexion eu égard au contexte actuel où les sociétés africaines sont plongées dans un sentiment de doute quant à leur avenir, parce que confrontés à des défis périlleux. La démission de beaucoup de parents d'élèves, la destruction et l'éclatement des cellules familiales sont un autre facteur explicatif de la dégradation de l'espace scolaire surtout public où règnent certaines formes d'incivisme. Faut-il pour autant désespérer ? Non il faut continuer à croire et même d'être convaincu que la mauvaise période que traversent les sociétés africaines n'est que conjoncturelle et qu'il y a un destin pour l'Afrique comme tous les peuples qui ont réussi, au prix d'immenses sacrifices de privations et d'imagination, à mettre leurs pays sur les rails.

L'introduction de l'éducation civique dans les systèmes éducatifs formels c'est-à-dire l'école, s'inscrit dans le souci et la formation d'un citoyen en principe conscient des enjeux du développement en Afrique. Mais elle s'est heurtée à des handicaps dont le plus important est la mise en œuvre d'un projet éducatif prenant appui sur des réalités culturelles des sociétés africaines. Les nombreux conflits ethniques, qui aboutissent souvent à des génocides et autres massacres, amènent à se poser des questions sur la signification, le sens du concept de l'éducation civique dans la formation du citoyen dans les Etats africains. Il urge de redéfinir le modèle de citoyen dont l'Afrique a besoin en centralisant les programmes d'éducation civique sur les réalités socio-culturelles africaines.

Contribution de la Section suisse

Rapport « L'éducation à la citoyenneté » de Mme Poirier (Québec) pour la CECAC

Contribution de la Suisse

En Suisse, au niveau de la répartition des compétences entre niveaux institutionnels, l'instruction publique est du ressort des cantons (Etats fédérés) pour la scolarité obligatoire (4-15 ans) et la scolarité secondaire (jusqu'au « certificat de maturité » donnant accès aux universités, écoles polytechniques fédérales et hautes écoles spécialisées (c'est l'appellation suisse du baccalauréat). L'instruction publique est du ressort de la Confédération (Etat fédéral) pour le domaine de la formation secondaire professionnelle, partagée entre apprentissage en entreprise et cours dispensés en écoles professionnelles. La scolarité obligatoire est structurée en trois cycles, pour des enfants et des jeunes de 4-7 ans, 8-12 ans et 13-15 ans. L'éducation à la citoyenneté ou instruction civique est abordée dans les cycles 2 et 3 de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au cours de la formation secondaire.

Les cantons romands (Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura sont francophones, Fribourg, Berne et le Valais sont bilingues français/allemand) et le Tessin (majoritairement italoophone) ont harmonisé leurs plans d'études en un Plan d'étude romand (PER) qui fixe depuis 2013 un cadre commun à l'enseignement obligatoire, facilitant notamment la formation des enseignants, leur mobilité, ainsi que le passage d'élèves d'un système scolaire cantonal à un autre. C'est dans le cadre de ce PER, définissant des objectifs de compétences, que l'éducation à la citoyenneté prend place. La dotation hebdomadaire en heures au cours des cycles 2 et 3 varie d'un canton à l'autre et d'un établissement scolaire à l'autre, une grande liberté étant laissée aux enseignants dans leur approche de la matière.

Le but général de l'éducation à la citoyenneté est de comprendre les enjeux de la société dans leurs dimensions sociale, culturelle, économique, politique et environnementale : cela fait partie des compétences attendues de tous. L'élève, futur citoyen, acquiert les connaissances géographiques, historiques et civiques lui permettant de comprendre et de participer à l'évolution de la société. Il s'agit de développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable par la compréhension non seulement des fonctionnements actuels de l'Etat et de la politique, mais aussi de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments de l'histoire. 2

Dès le cycle 2 (8-12 ans), l'élève abordera notamment les notions d'Etat, de droit, de démocratie, les grandes caractéristiques du système politique suisse et les principales institutions internationales. Par exemple l'élève

- s'initie aux droits, aux devoirs et aux responsabilités de l'enfant (Convention relative aux droits de l'enfant) ;
- compare les droits et devoirs d'un enfant en Suisse et d'un enfant dans un autre pays ;

- s'initie à l'organisation politique communale en fonction d'événements si possible en lien avec l'actualité (élections, votations) ;
- découvre le rôle et le fonctionnement des sociétés locales (culturelles, sportives, caritatives) ;
- distingue les différents acteurs et la répartition des responsabilités dans l'organisation politique de sa commune ;
- établit des liens entre ses droits et ses devoirs notamment par rapport à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Dans le cycle 3 (13-15 ans), l'élève

- construit au quotidien sa pratique citoyenne notamment par l'exercice du débat, la prise en compte de l'altérité, une attitude participative et responsable, l'analyse de questions d'actualité ;
- distingue les différents types d'organisation sociale et modèles de régimes politiques (république, Etat fédéral, monarchie, régimes autoritaires) ;
- analyse la notion d'Etat de droit : droits fondamentaux, séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ;
- décrit et analyse l'organisation de l'Etat fédéral suisse, le fonctionnement de la démocratie directe et semi-directe ;
- distingue les différents modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) ;
- étudie les droits sociaux (assurances sociales, système des trois piliers de prévoyance vieillesse, droit du travail) ;
- analyse les liens entre la Suisse et l'Union européenne (zone euro, espace Schengen, accords bilatéraux, échanges d'étudiants Erasmus)
- aborde les relations de la Suisse avec les organisations internationales (ONU, OCDE, Conseil de l'Europe, etc.)

L'élève, en tant que future citoyenne ou futur citoyen, apprend ainsi au cours de sa scolarité obligatoire à participer activement à la vie démocratique en exerçant ses droits et ses responsabilités dans la société. Il acquiert les connaissances nécessaires pour comprendre l'organisation de la société et de ses institutions (sur les plans local, cantonal, national et international), afin de pouvoir s'y engager en connaissant ses droits et ses devoirs. Par ailleurs, les élèves s'impliquent de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des conseils de classe ou des conseils d'école, ainsi que l'organisation et la participation à différentes actions citoyennes (par exemple travaux d'intérêt public).

Dans le cadre de la formation secondaire (16-19 ans), l'éducation à la citoyenneté prend le plus souvent place dans l'enseignement de l'histoire, dont le programme comprend la naissance de l'Etat fédéral et l'évolution de ses institutions. Ici également, dotation en heures 3

et approfondissement de la matière relèvent des institutions de formation et des enseignants responsables, mais le fait que tous les cantons du PER aient une majorité civique fixée à 18 ans permet de thématiser le passage des étudiants au statut de citoyens actifs. La fréquence des votations en Suisse – souvent quatre fois par année, associant des votations aux niveaux communal, cantonal et fédéral – donne ainsi l'occasion aux enseignants d'aborder l'instruction civique de manière très concrète.

Une des rares mesures prise par la Confédération pour sensibiliser les jeunes aux enjeux politiques et les intéresser au fonctionnement des institutions de l'Etat prend la forme d'un sous-portail du site Internet du Parlement suisse, appelé « Junior Parl » (www.juniorparl.ch, disponible en allemand, français et italien). Mis en place par les Services du Parlement, ce site vise à familiariser les jeunes de tout le pays à l'activité des conseils législatifs et à leurs organes, et à les informer de manière appropriée aux débats politiques en cours. Un jeu politique appelé « Mon point de vue », dont les différents thèmes d'actualité proposés (mobilité, énergie, sphère privée, politique en matière de drogue, exportation d'armes, prévoyance vieillesse) peuvent être travaillés à l'avance sur le site Internet, permet aux classes scolaires qui visitent le Parlement de prendre place dans la grande salle du Conseil national et de mener un véritable débat politique, dans l'enceinte même où les parlementaires prennent leurs décisions.